

Assemblée Générale

15 mai 2025



Introduction



Laurence Mulliez

Présidente du Conseil d'administration

Voltalia est une
Entreprise à Mission*

— NOTRE MISSION

***Améliorer
l'environnement
mondial, favoriser le
développement local***

— NOS VALEURS



Intégrité



Ingéniosité



Entreprenariat



Esprit d'équipe

*Voltalia est devenue Entreprise à Mission en mai 2021, par un vote de l'Assemblée Générale (99,98 %).

L'entreprise a inscrit dans ses statuts une raison d'être et des objectifs environnementaux et sociaux.



Agenda

- 6 **Equipe dirigeante**
- 8 **Le marché des renouvelables et le positionnement de Voltalia**
- 17 **Faits marquants 2024 & 2025**
- 28 **Résultats financiers 2024 et Chiffre d'affaires T1 2025**
- 41 **SPRING & Perspectives 2025**
- 48 **Rapport de Mission**
- 57 **Rapport des Commissaires aux Comptes**
- 65 **Vote des Résolutions**

Les administrateurs



Laurence Mulliez
*Présidente du Conseil
d'administration*



Sarah Caulliez
Administrateur



Benoit Legrand
Administrateur,
représentant de AlterBiz



Céline Leclercq
Administrateur



Luc Poyer
Administrateur
indépendant



Philippe Joubert
Administrateur indépendant, représentant
de The Green Option



Alain Papiasse
Administrateur indépendant

Membres entrants



Alexis Grolin
Censeur



Bertrand Cousin

Membre sortant



Alain Papiasse



Robert Klein

L'équipe dirigeante



Yoni Ammar

Directeur général adjoint en charge
des régions Europe, Amérique
Latine, Afrique et International



Céline Blachère

Directrice RH et
Fonctions Corporate



Sylvine Bouan

Directrice Administrative et
Financière



Michel Crémieux

Directeur Général Adjoint
Président d'Helexia



Laurent Pillot

Directeur France Outre-mer
et Portugal



Henri-François Prat

Directeur des Opérations et
Services

- Depuis 19 ans chez Voltalia,
- Fondateur de Voltalia Brésil en 2006
- Dirigeant des activités au LATAM

Intervenants



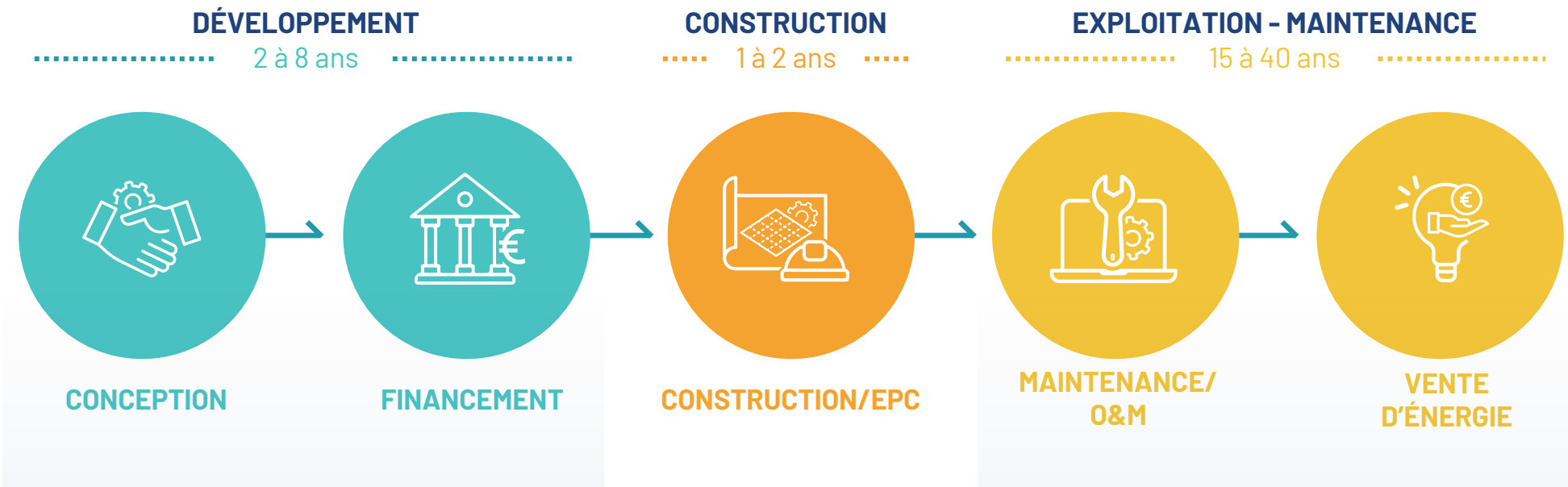
Robert Klein
Directeur Général



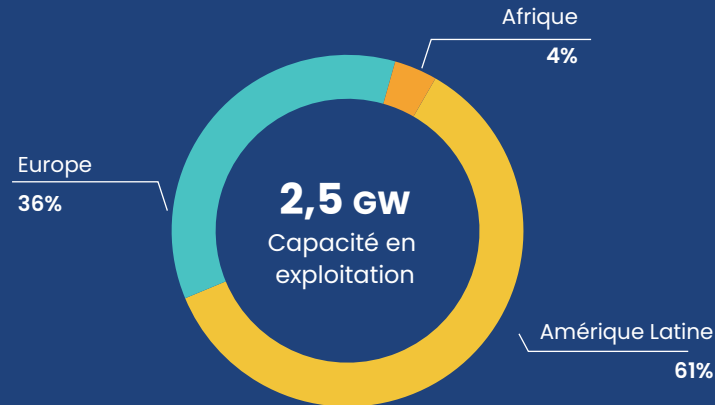
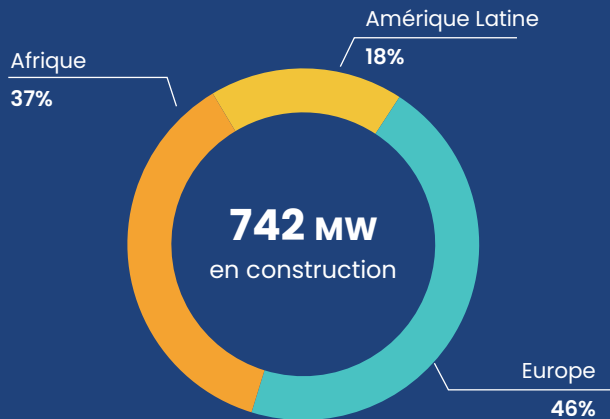
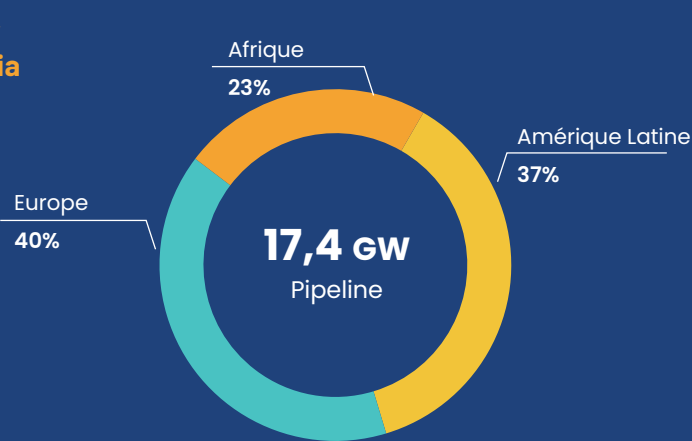
Loan Duong
Directrice
Communication,
Marketing et RI

Le marché des renouvelables et le positionnement de Voltalia

Une présence sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour nos activités internes et externes



Pour
Vitalia



Les énergies renouvelables : un marché en pleine expansion

Quatre moteurs tirent ensemble la croissance depuis plus de 10 ans

CO₂

Réchauffement

Un soutien politique

- Accords de Paris
- Green Deal européen et REPowerEU
- Brésil : Objectif de neutralité carbone



Compétitivité

- Compétitivité des prix solaire et éolien comparé aux autres énergies
- Poursuite de la diminution des prix des panneaux solaires (prix divisé par 10 en 12 ans).



Dépendance

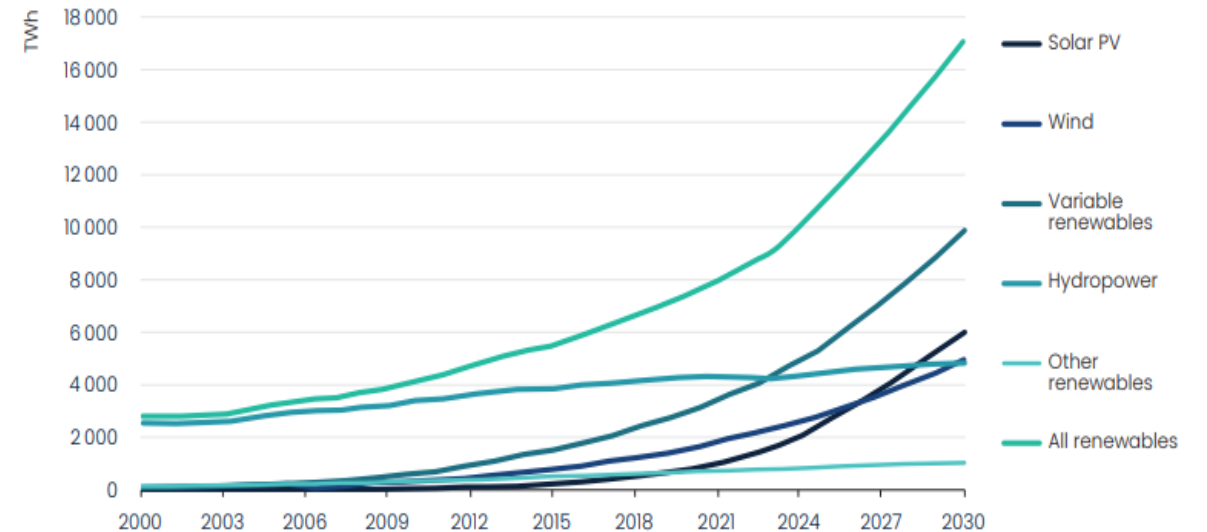
- Les pays poursuivent le développement de leur autonomie énergétique lorsqu'il n'y a pas d'énergie fossile
- Nécessité de développer des réseaux et infrastructures robustes capables d'absorber les énergies renouvelables



Demande

- Pays émergents : forte croissance de la demande énergétique soutient le développement de nouvelles capacités
- Europe : électrification des usages et substitution progressive des centrales thermiques démantelées

A horizon 2050, près de 70 % de la production d'électricité pourrait être issue de solaire et d'éolien* et 90% de renouvelables



*Energy Outlook 2023

Un marché en évolution avec de nouveaux défis et de nouvelles opportunités

Croissance du secteur des énergies renouvelables

- **En 2024 : croissance de + 15%***
- **Capacité Renouvelable + 666 GW**
(comparé à +565 GW en 2023)

Un CAPEX compétitif

Diminution des coûts d'investissement pour les énergies renouvelables

- Solaire LCOE -20%
- Eolien LCOE -10% en 2024 vs 2023

Nouvelle réalité : Ecrêtement et congestion du réseau

- Impacts de la réduction et des prix négatifs dans les pays matures
 - Des situations de congestion du réseau plus fréquentes, amplifiées par le vieillissement des infrastructures
- => **Des opportunités accrues pour les projets de stockage et les projets hybrides**

Pays émergents

Augmentation de la demande d'électricité alimentée par des contrats à long terme et avec paiement au fur et à mesure de la production

Repowering

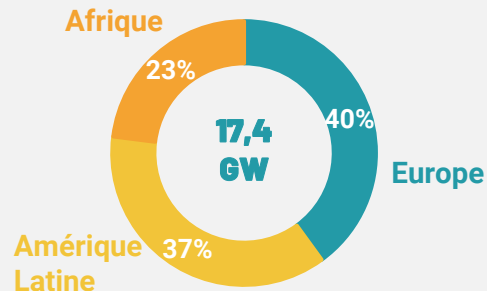
De plus en plus d'opportunités de repowering en énergie solaire et éolienne : Espagne, Grèce, Egypte...

Développeur de projets depuis l'origine

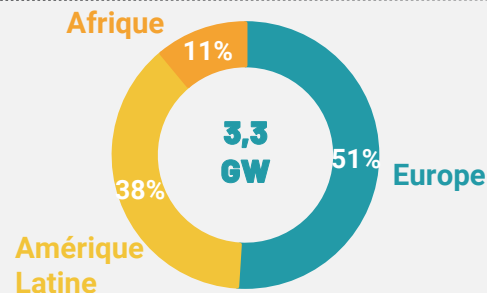
L'équipe de développement se concentre sur la maturation du pipeline

Réalisations 2024 pipeline +5%

Pipeline



Capacité



2024

+1,2
GW

Stade avancé
12,7 GW

+0,6
GW

Appel d'offre en cours
3,5 GW

+0,4
GW

Contrats signés
1,2 GW

+0,4
GW

En exploitation et
en construction
3,3 GW

Rééquilibrage géographique
(expansion en Europe et en
Afrique)

Focus sur la maturation du
pipeline

Des contrats de vente long terme et indexés sur l'inflation

98% des volumes des ventes d'énergie de Volitalia sous contrat long terme (PPA)

Réalizations 2024

**16,4
ans**

Durée de vie résiduelle
des contrats de vente
(moyenne pondérée)

**8,1
milliards
d'euros**

Futurs revenus
sous contrat à
percevoir dans le futur

71%

Des ventes
d'électricité sous
contrat sont
contractuellement
indexées sur l'inflation

Risque réduit grâce à des engagements d'achat à long terme et non subventionnés

Création de valeur plus importante des recettes contractuelles indexées sur l'inflation qui ont un impact positif sur la rentabilité

Couverture de tout le spectre pour les clients entreprises

Pionnier sur le marché des Corporate PPA

Spécialiste de la production centralisée et décentralisée d'énergie verte

Réalisations depuis 2019

voltaia

**1,4
GW**

Corporate PPAs signés

Portefeuille de contrat **x4,7**
Pionnier en **Europe** et en **Afrique du Sud**

Helexia

**734
MW**

Portefeuille de Corporate PPA
d'autoproduction

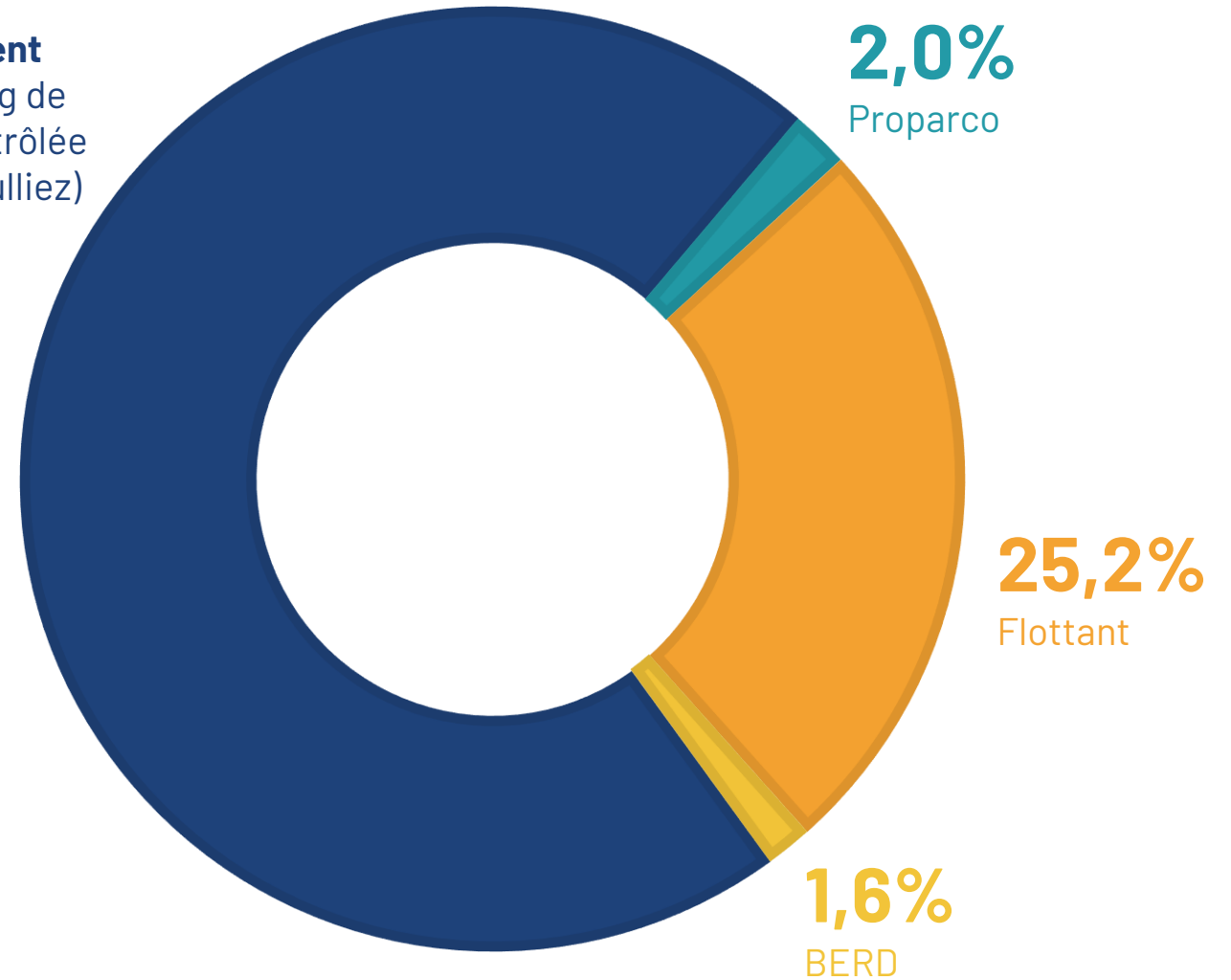
Portefeuille de contrat **x14,1**
Capacité en opération **x9,4**

Les Corporate PPA est le marché qui connaît la croissance la plus rapide grâce à la compétitivité de l'énergie solaire en Europe depuis la guerre en Ukraine

Mise en œuvre accélérée des toitures solaires

Un actionnariat solide

71,2%
Voltalia Investissement
(société holding de Voltalia SA, contrôlée par la famille Mulliez)



Les marques familiales de commerce de détail comprennent notamment :

DECATHLON

Norauto

KIABI
la mode à petits prix

Auchan

LE ROY MERLIN

FOODLES

foundever™

ABILWAYS
BUILD YOUR SINGULARITY

Voltalia est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment A (FR0011995588 - VLTSA) et fait partie des indices Euronext Tech 40 et CAC Mid & Small. L'entreprise est également incluse, entre autres, dans le MSCI ESG ratings et le Sustainabilitycs ratings.

Faits marquants de 2024



Objectifs opérationnels 2024 atteints

3,3 GW

En exploitation
et en
construction

Vs un objectif de ~3,3 GW

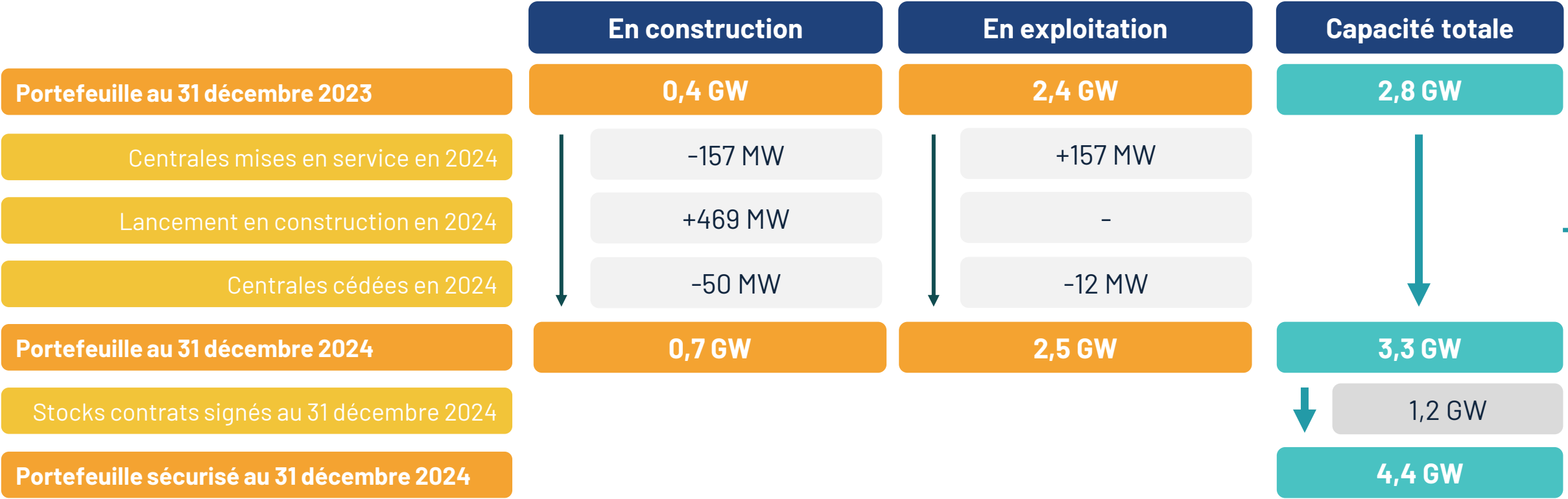
dont
2,5 GW

En exploitation

Vs un objectif de ~2,5 GW



Producteur d'énergie : un portefeuille en croissance



637 MW de contrats signés en 2024 (+ 42%)

PPA - 425 MW



Principaux contrats signés

Sagdoud & Menzel Habib (Tunisie)
+269 MW

CPPA - 109 MW



Principaux contrats signés

 CERN (France)
+27 MW

Helexia - 103 MW

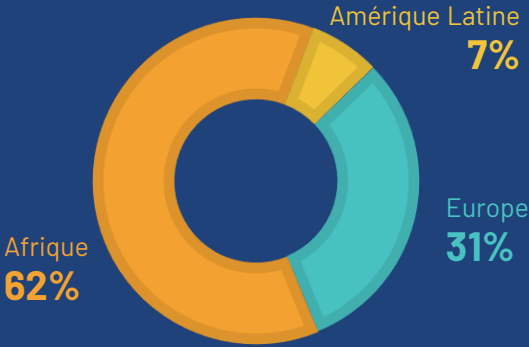


Principaux contrats signés

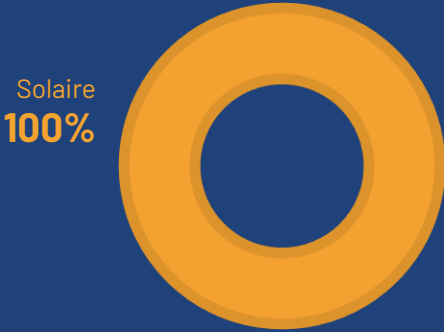
Helexia Europe
+59 MW

Helexia Brésil
+44 MW

Par région
637 MW



Par technologie
637 MW



Perspectives technologiques et géographiques pour la Vente d'énergie



Développement de la technologie de stockage en Ouzbékistan

- Accord pour le développement d'un complexe de stockage en batterie de 500 MW / 1 000 MWh
- Sera adossé à un contrat de 15 ans
- Parmi les plus grands complexes de stockage au monde



REPOWERING en Egypte avec Taqa Arabia

- Repowering de la centrale de Zafarana
- Projet de 1,1 GW et 2,1 GW d'énergie éolienne et solaire, avec 550 MW et 1 050 MW respectivement alloués à Voltalia
- Mise en service en 2028

Nouveaux partenariats et derniers succès dans les Services



Développement

France

- Vente du parc éolien en exploitation de La Faye
- Greensolver fournira des services de gestion technique

Royaume-Uni

- Vente de la centrale photovoltaïque de Paddock en construction depuis avril 2024
- Maintenance du parc dans le cadre d'un contrat de 2 ans

Brésil

- Vente de 500 MW de projets en cours de développement dans le complexe de Macururé, dans l'État de Bahia



Construction

Espagne

- Construction d'une centrale solaire de 135 MW à Séville, lancée en 2024 et devant être mise en service en 2025

Irlande

- Contrat de construction d'une centrale solaire de 128 MW dans le comté de Carlow avec Orsted



Maintenance

Brésil

- Contrat de 1,4 GW dans le cadre du projet Arinos, développé et vendu par Valtalia, dans l'État du Minas Gerais
- Contrat de 266 MW à Lajes dans l'État du Rio Grande do Norte

Faits marquants de 2025



Faits marquants dans les Ventes d'énergie et Services



Nouveau contrat de vente d'électricité multi-technologique

- Solaire (126 MW) + Eolien (300 MW) + Stockage (100 MW/ 200 MWh)
- PPA long terme signés :
 - 25 ans pour le solaire & l'éolien
 - 15 ans pour le stockage
- Capacité actuelle dans le pays : 126 MW
- Accord pour la mise en œuvre d'un projet pilote d'agrivoltaïque de 500 KW dans la région de Tachkent



Colombie

- Construction de la centrale solaire de Los Venados
- 20 MW
- Contrat de vente d'électricité (PPA) de 15 ans
- Mise en service prévue au premier semestre 2026



Construction en Irlande

- Gain, pour la quatrième fois depuis 2023, de deux nouveaux contrats clés en main d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (EPC) pour des centrales solaires
- Capacité : plus de 90 MW

Résultats Financiers 2024



Croissance solide et génération de trésorerie

Production d'énergie

+9%

Augmentation de la production d'énergie, atteignant 4,7 TWh

Chiffre d'affaires des Ventes d'énergie

+20%

Forte performance pour les ventes d'énergie atteignant 359m€ de chiffre d'affaires en 2024

EBITDA total

215m€

EBITDA tel qu'annoncé malgré l'impact de l'écèlement

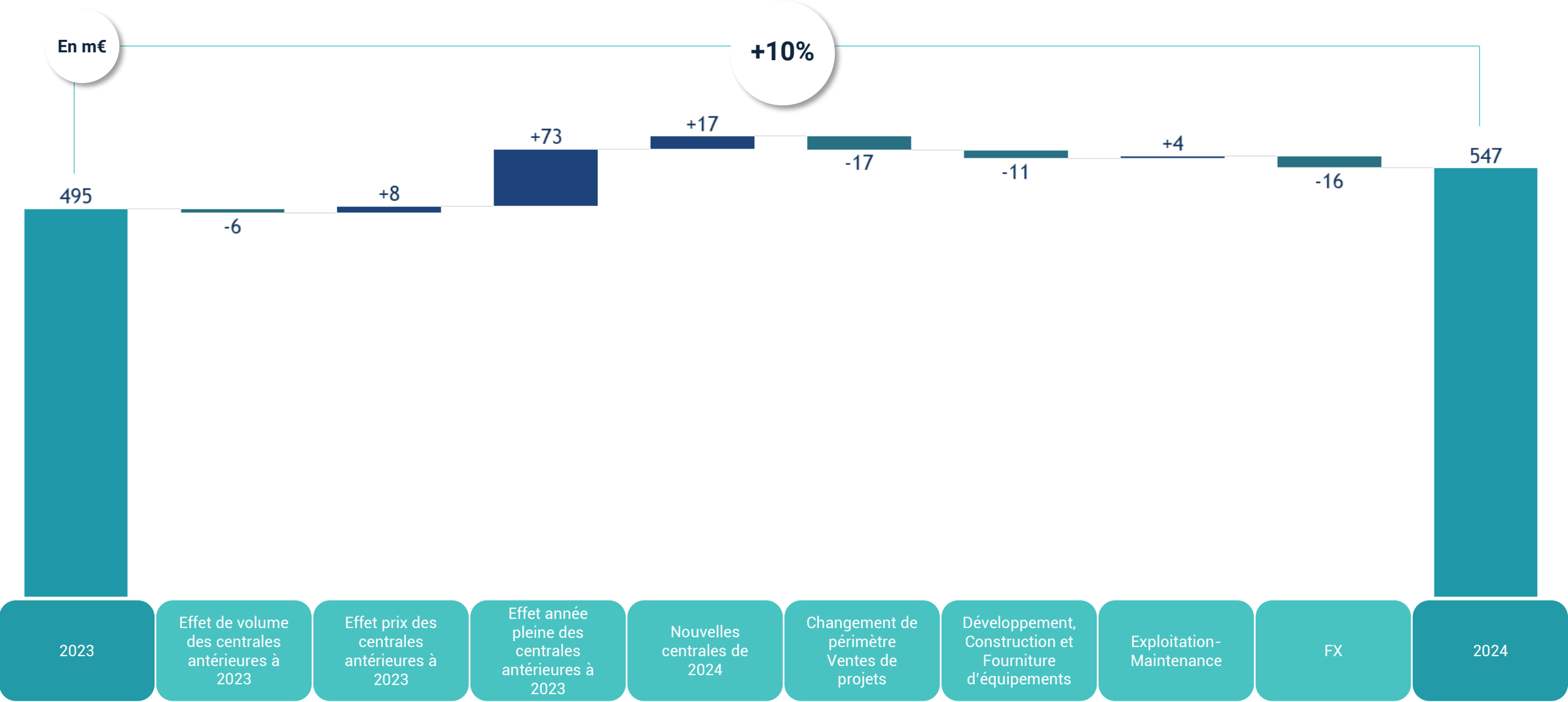
Position de trésorerie

258m€

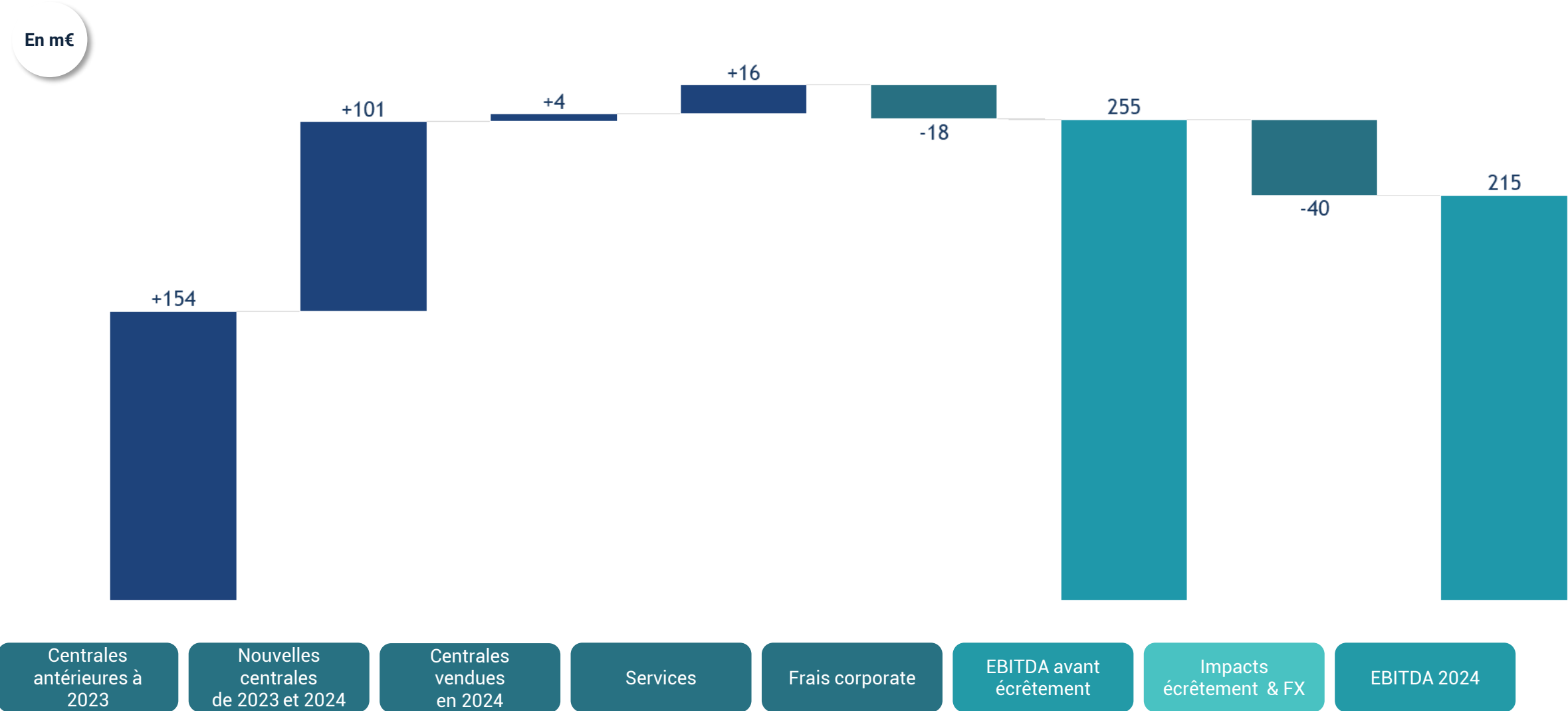
106m€*

Forte génération de trésorerie tirée par les Ventes d'énergie et la vente de projets

Chiffre d'affaires 2024 bénéficiant de nouvelles centrales



EBITDA 2024 supporté par de nouvelles centrales



Ventes d'énergie 2024



En millions d'euros	2024	2023	Variation	
			Courant	Constant
Chiffre d'affaires	359,4	299,4	+20%	+25%
EBITDA	217,6	194,4	+12%	+15%
Marge d'EBITDA	61%	65%	-4pts	
EBIT	122,9	109,9	+12%	+16%
Marge d'EBIT	57%	56%	+1pt	
Capacité en exploitation (en MW)	2 514	2 370	+6%	
Capacité en exploitation et en construction (en MW)	3 256	2 851	+14%	

Chiffre d'affaires à 359 m€ : +20%

Augmentation de la production, qui s'élève à 4,7 TWh, reflète la croissance de la capacité en exploitation, qui augmente de +6 % en 2024, passant de 2 370 MW à 2 514 MW. Le prix moyen estimé (en divisant le chiffre d'affaires par la production) s'élève à 76 €/MWh.

Au Brésil, la production est en baisse de -3%. Malgré une meilleure contribution des ressources au second semestre et un effet annuel des centrales mises en service, la baisse de la production est principalement due à l'écroulement de la production et aux ventes de centrales en 2023

En France, la production est en baisse de -13%. Les centrales mises en service, n'ont pas compensé, (i) les centrales vendues (33 MW) en 2023 ainsi que (ii) la baisse des ressources éoliennes et solaires

Dans d'autres pays, la production est en forte hausse (x2) avec l'effet année pleine des nouvelles centrales, notamment au Portugal et en Albanie

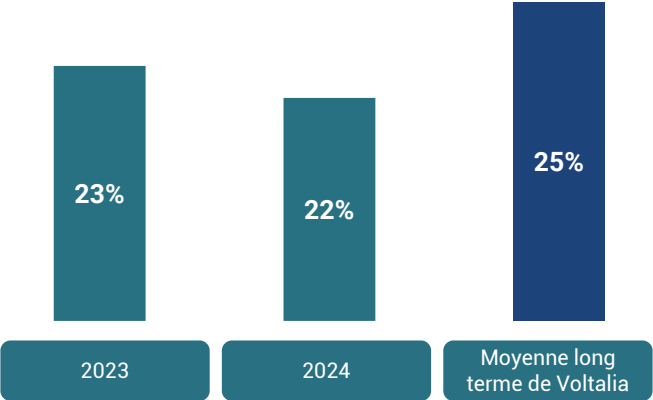
La production d'Helexia continue également de croître rapidement (x2), grâce à 141 MW mis en service, principalement au Brésil

EBITDA à 218 m€ : +12%

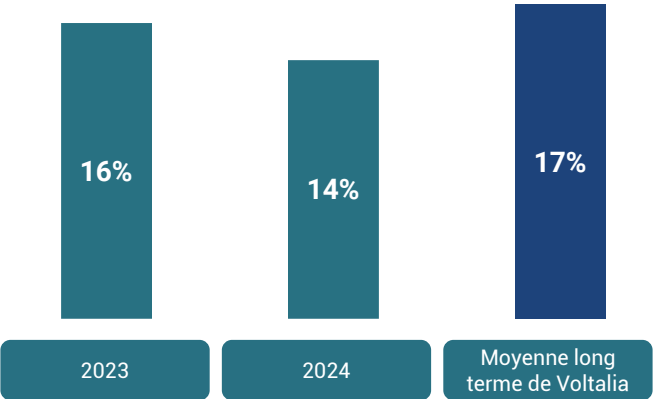
- La marge d'EBITDA recule de -4pts principalement en raison de l'écroulement de la production brésilienne (876 GWh), supérieure toutefois à celle de 2023 (x2,6)
- **Clauses d'indexation de l'inflation supportant l'EBITDA**
- Contribution de certaines des nouvelles centrales **bénéficiant de prix élevés pendant les premiers mois d'exploitation** (Karavasta en Albanie)

Facteurs de charge de Voltalia

Eolien en France

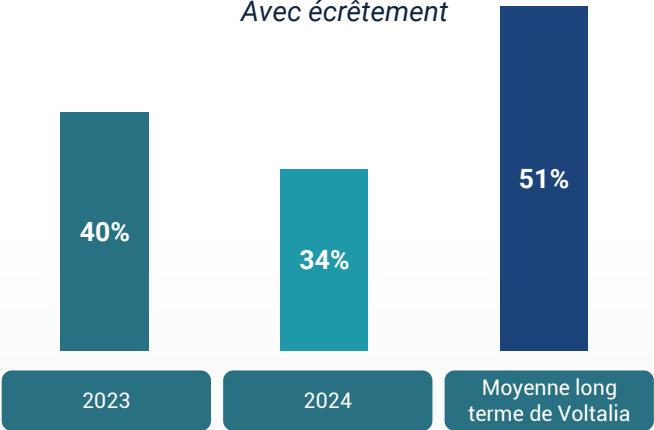


Solaire en France



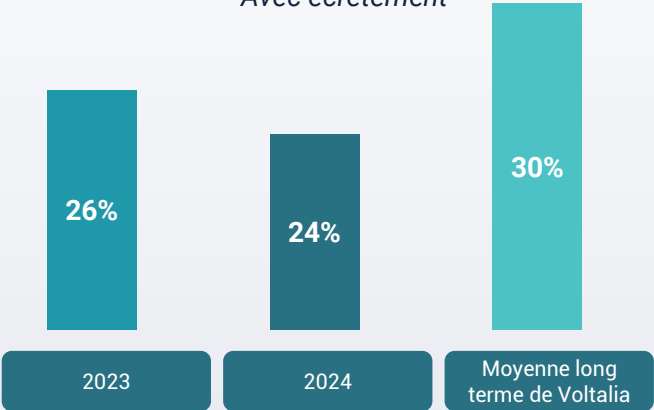
Eolien au Brésil

Avec écrêtement



Solaire au Brésil

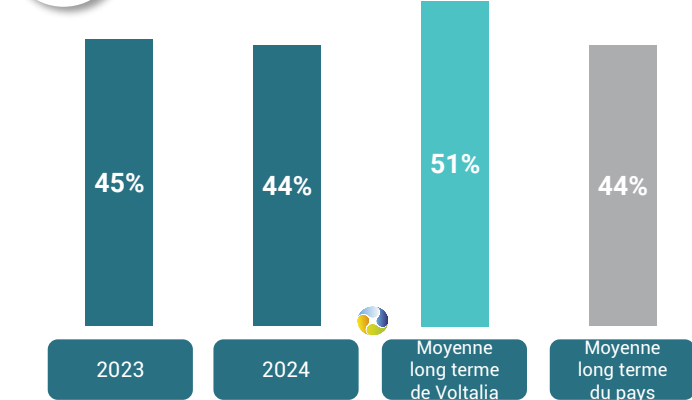
Avec écrêtement



Eolien au Brésil

+3pts

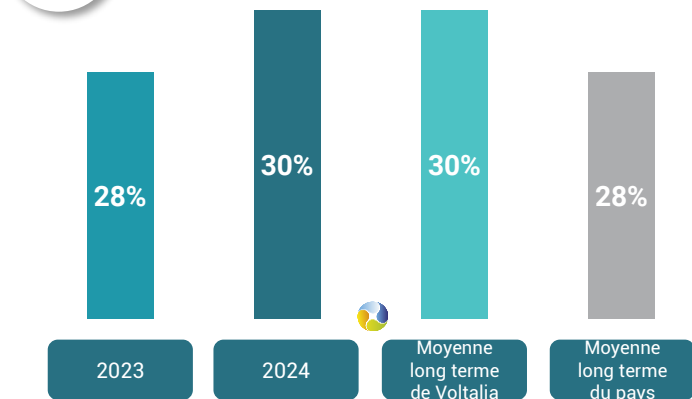
Sans écrêtement



Solaire au Brésil

stable

Sans écrêtement



Services 2024



En millions d'euros	2024	2023	Variation	
			Courant	Constant
Chiffre d'affaires total	187,2	195,8	-4%	-4%
EBITDA - Développement, Construction, Fourniture d'équipements	13,8	60,0	-77%	-77%
EBITDA - Exploitation-Maintenance	1,8	2,4	-27%	-16%
EBITDA total	15,6	62,4	-75%	-74%
Marge d'EBITDA	8%	32%	-24pts	-23pts

Chiffre d'affaires à 187 m€ : -4%

- **Développement, Construction, Fourniture d'équipements** représentent 86% du chiffre d'affaires des Services en 2024 (88% en 2023)
- Baisse de -7% du segment **Développement, Construction, Fourniture d'équipements**, à 161m€, en raison d'une baisse temporaire du volume d'activité des clients tiers
- Hausse de +16% du segment **Exploitation-Maintenance**, à 27m€, grâce à de nouveaux contrats permettant aux capacités opérées pour compte de clients tiers d'atteindre 6,5 GW (+41%)

EBITDA à 15,6 m€ : -75%

- **Développement, Construction, Fourniture d'équipements :**
 - **Ventes de projets** ont été inférieurs à ceux de 2023 avec les ventes, de projets en développement (~500 MW), au Royaume-Uni et au Brésil. En France, une centrale en exploitation a été vendue (12 MW), avec des services supplémentaires
 - **Construction et Fournitures d'équipements :** Forte croissance de la construction, grâce à de nouveaux contrats en Irlande et en Espagne. D'autre part, forte baisse de l'activité de fourniture d'équipements en raison de la baisse des prix des panneaux solaires et de la détérioration de la marge
- **Exploitation-Maintenance :** Baisse temporaire de l'activité et prestations ponctuelles, complémentaires aux contrats à long terme

Activités de services apportant une création de valeur supplémentaire

Vente d'une centrale en exploitation

EV/MW
~1m€/MW



Centrale éolienne La Faye vendue en France avec contrat d'exploitation et de maintenance

- Dans les communes de **La Faye et Chèvrière**, dans la région **Nord Charente** (Nouvelle-Aquitaine)

Construction pour compte de tiers

Marge
de ~ 9%

- **Plus de 500 MW construits** pour le compte de clients tiers **en Europe et en Amérique latine**
- **Augmentation de la rentabilité** atteignant une marge d'EBITDA proche de deux chiffres

Maintenance

Marge
de ~7%

Atteinte de 6,5 GW exploités pour le compte de clients tiers dans diverses zones géographiques

- En Europe : Portugal, Italie, Espagne, France, Grèce, Royaume-Uni, Slovaquie, Pays-Bas
- En Afrique : Kenya, Burundi
- En Amérique latine : Brésil

De l'EBITDA au Résultat net

En millions d'euros	2024	2023	Var. à taux courants	Var. à taux constants
EBITDA avant frais corporate	233,2	256,7	-9%	-6%
Frais corporate	-18,1	-15,6	+14%	+15%
EBITDA	215,1	241,1	-11%	-8%
Amortissements, dépréciations et provisions	-125,6	-103,7	+21%	+24%
Autres produits et charges opérationnels	-21,1	-18,2	+16%	+18%
Résultat opérationnel	68,4	119,3	-43%	-40%
Résultat financier	-74,8	-57,9	+29%	+37%
Impôts et revenus nets des sociétés affiliées	-12,9	-36,3	-64%	-65%
Intérêts minoritaires	-1,7	4,5		
Résultat net (part du Groupe)	-20,9	29,6		

Les frais corporate sont en hausse de +14% à -18,1 m€ en raison d'investissements informatiques.

L'EBITDA consolidé s'établit à 215,1 m€, en baisse de -11% représentant une marge d'EBITDA de 39%, contre 49% en 2023.

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 125,6 m€, en hausse de +21%. La hausse provient essentiellement de la perte de valeur liée au stock de panneaux ainsi que l'impact des centrales mises en services en 2024 et de l'effet année pleine des centrales mises en services en 2023.

Les autres charges et produits opérationnels s'élèvent à -21,1 m€. La hausse provient de la revue et de la rationalisation des projets en développement.

Le résultat financier affiche une charge de 74,8 m€ en hausse de +29%, incluant 128 m€ de coût de l'endettement financier, en augmentation 31 m€ du fait principalement de la croissance du portefeuille de centrales en exploitation (+144 MW) et des actifs en construction (742 MW). Les marges sur les crédits restent quant à elles globalement stables.

La charge d'impôts est divisée par 3 par rapport à 2023, du fait principalement de la baisse de la fiscalité liée aux projets cédés comparé à l'année dernière (plus de 800 MW cédés en 2023); et la comptabilisation, l'année précédente, d'un produit d'impôt différé en Jordanie.

Le résultat net part du Groupe ressort en perte de 20,9 m€, contre un gain de 29,6 m€ en 2023, sous l'effet principalement des impacts de l'écrêtement au Brésil et de l'impact de la perte de valeur liée au stock de panneaux solaires de l'activité Fourniture d'équipement.

Bilan : près de 4mds€ de total actifs

En millions d'euros	2024	2023
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 063	2 850
Trésorerie et équivalents de trésorerie	360	319
Autres actifs courants et non courants	538	649
Total actifs	3 961	3 818
Capitaux propres	1 063	1 265
Minoritaires	106	118
Dette financière	2 303	1 909
Autres passifs courants et non courants	489	526
Total passif	3 961	3 818

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 3,1 milliards d'euros. La hausse de +213m€ (+7%) reflète principalement la croissance du portefeuille de centrales en construction

La trésorerie affiche une position solide à 360m€, en hausse de +41m€

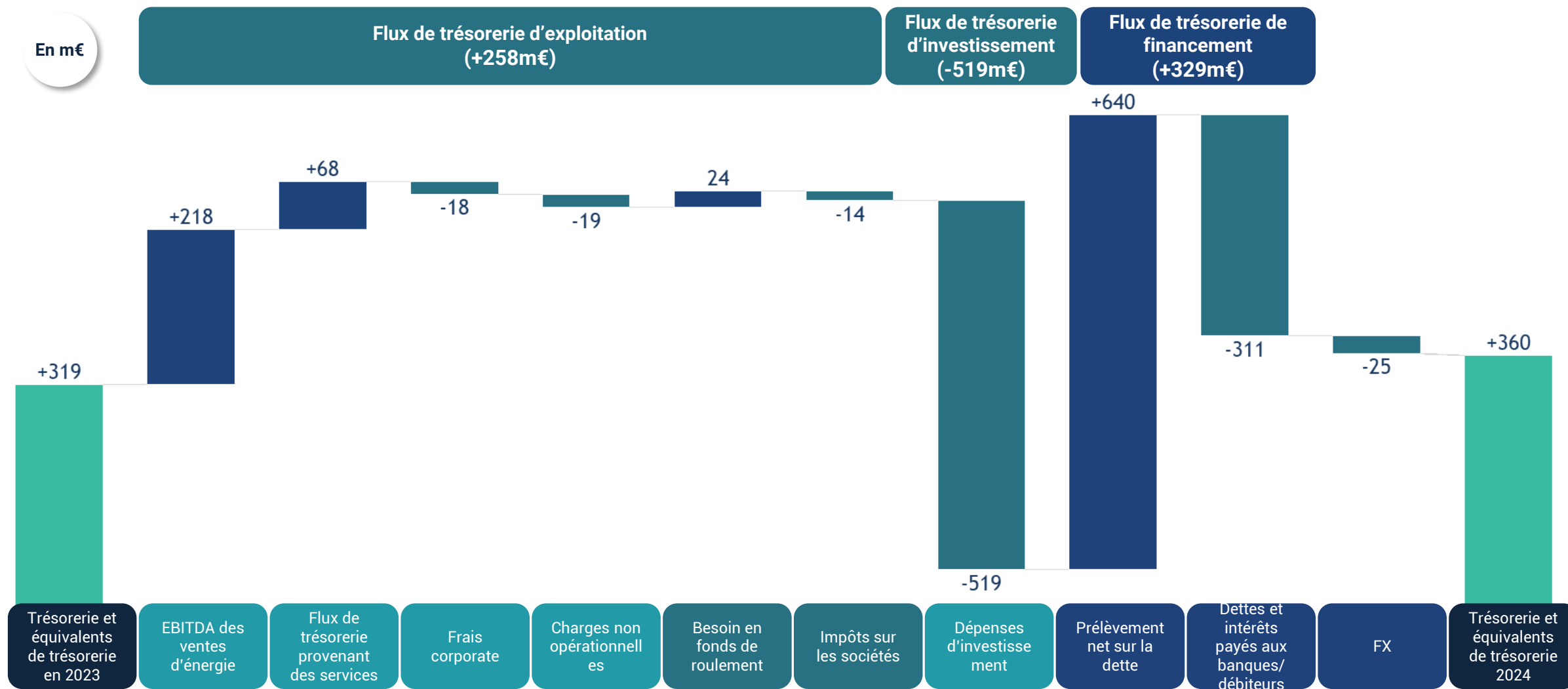
Les autres actifs courants et non courants s'élèvent à 538 m€, en baisse de - 111m€, principalement en raison des créances clients liées au volume élevé de cessions réalisées par l'activité Développement en 2023

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 1,1 milliard d'euros, en baisse de -202m€, en raison des actifs nets au Brésil valorisés à un taux de clôture du réel brésilien inférieur à celui de 2023 et de la reconnaissance du résultat net (part du Groupe)

La dette financière s'élève à 2,3 milliards d'euros, en hausse de +21%, reflétant la conclusion en 2024 d'un nouveau crédit syndiqué et la croissance du portefeuille de centrales. De plus, le taux d'endettement est de 62%

Les autres passifs courants et non courants s'élèvent à 489m€, en baisse de -7%, principalement en raison de la diminution des passifs fournisseurs, en particulier des fournisseurs d'équipements et de services intervenus dans la construction des centrales mises en service en 2024

Amélioration de la trésorerie



Chiffre d'affaires T1 2025

Chiffre d'affaires T1 2025 :

Progression de la production et du chiffre d'affaires total

Capacité en exploitation
et en construction

3,3 GW
+12%

Production d'énergie

1,1 TWh
+15%

Chiffre d'affaires

113 m€
+2%

Ventes d'énergie T1 2025 : +15% production



Chiffre d'affaires à 70,4 m€ : +1% (constant)

Brésil:

- production à +16% => meilleur niveau de ressource ;
- Ecrêtement de la production au Brésil de 87 GWh, soit 10% en moyenne (en ligne avec les prévisions sur l'année 2025).

En France

- la production à -14% => variation du parc de centrales (cessions réalisées fin 2024)
- Ressource solaire moins favorable que sur le 1^{er} trimestre 2024.

Dans le reste du monde

- Production à -5% => plus faible ressource au Portugal et en Albanie ;
- Rappel: production du T1 2024 avait été multipliée x2,0 vs T1 2023

Helexia poursuit sa rapide croissance (+92%), en Europe comme au Brésil.

Le chiffre d'affaires issu des Ventes d'énergie atteint 70,4 millions d'euros en légère baisse de -6% (+1% à taux de change constants).

Progression de la capacité & meilleurs niveaux de ressources au Brésil, mais Effets défavorables cumulés de

- (i) l'impact prix en France et en Albanie
- (ii) du change EUR/BRL
- (iii) l'écrêtement au Brésil.

	T1 2025	T1 2024	Variation	
			Courant	Constant
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	70,4	74,9	-6%	+1%
Production (en GWh)	1 121	973	+15%	
Capacité en exploitation (en MW)	2 517	2 407	+5%	
Capacité en exploitation et en construction (en MW)	3 279	2 928	+12%	

Services T1 2025 : +19% progression



En millions d'euros	T1 2025	T1 2024	Variation	
			Courant	Constant
Chiffre d'affaires total ¹	42,9	36,1	+19%	+19%
Chiffre d'affaires - Développement, Construction, Fourniture d'équipements	35,7	30,2	+18%	+18%
Chiffre d'affaires - Exploitation-Maintenance	7,2	5,9	+22%	+24%

Chiffre d'affaires à 42,9 m€: +19% (constant)

- **Chiffre d'affaires Développement, Construction et Fourniture d'équipements** à 35,7 millions d'euros (+18% à taux de change courant et constant):

⇒ Forte croissance du CA construction pour clients tiers (+33%) - Irlande pour plus de 460 MW (Ørsted, ESB et Power capital), Espagne pour 135 MW (Green Arrow) et au Royaume-Uni pour 60 MW (Alpha Real)

- **Chiffre d'affaires Exploitation-Maintenance** à 7,2 millions d'euros, une croissance de +22% (+24% à taux de change constant)

⇒ Effet année pleine des contrats remportés

⇒ Capacité opérée pour compte de tiers : **7,5 GW (+50%)**

Nouveaux contrats en Espagne (Olivares, Los Llanos, Manzanares) et au Brésil (Arinos et Vila Acre).

(1) Après éliminations

Spring & Perspectives 2025



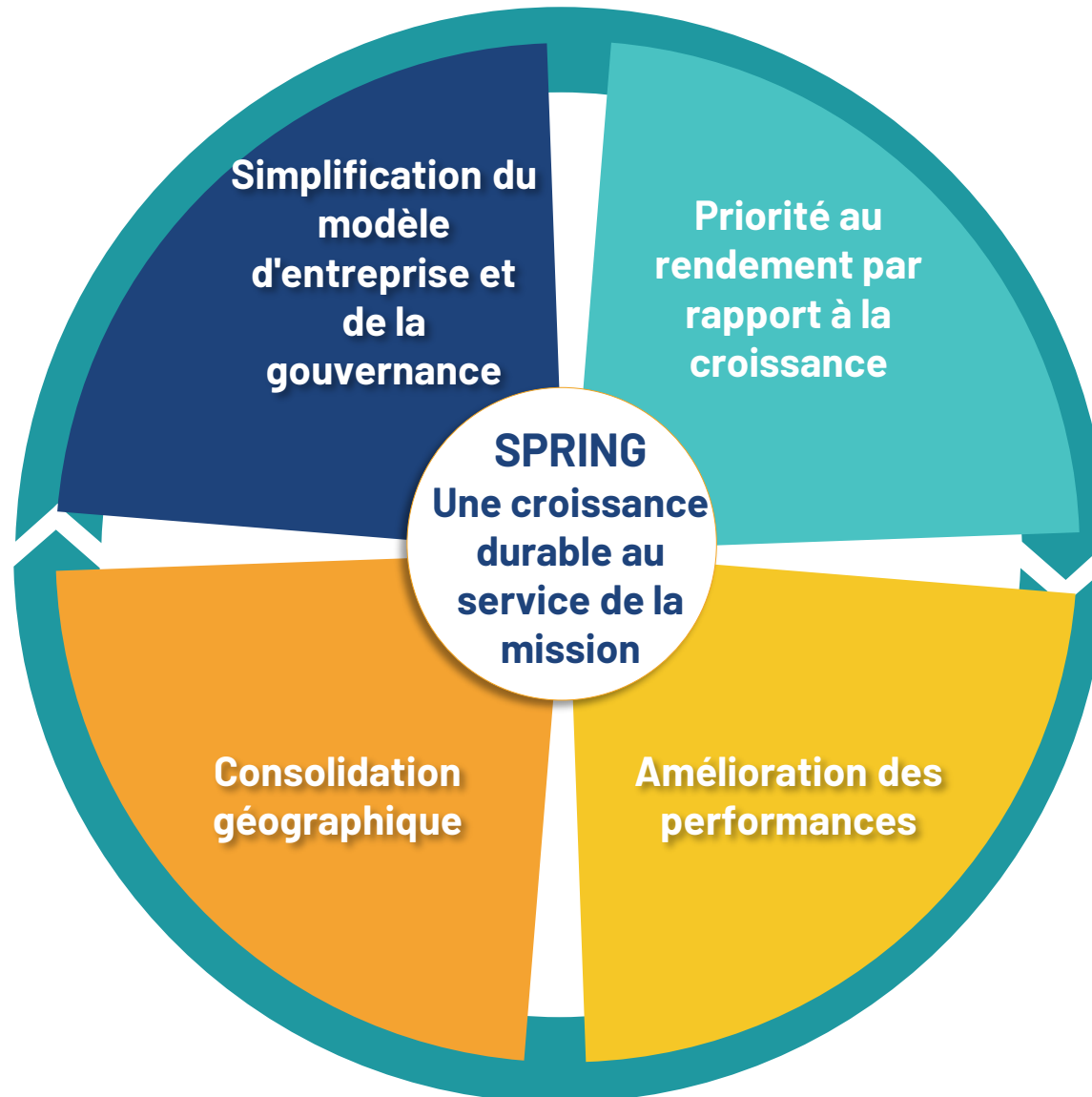
Volitalia a 20 ans, quelle épopée !

Nous avons connu une croissance rapide depuis notre création en 2005

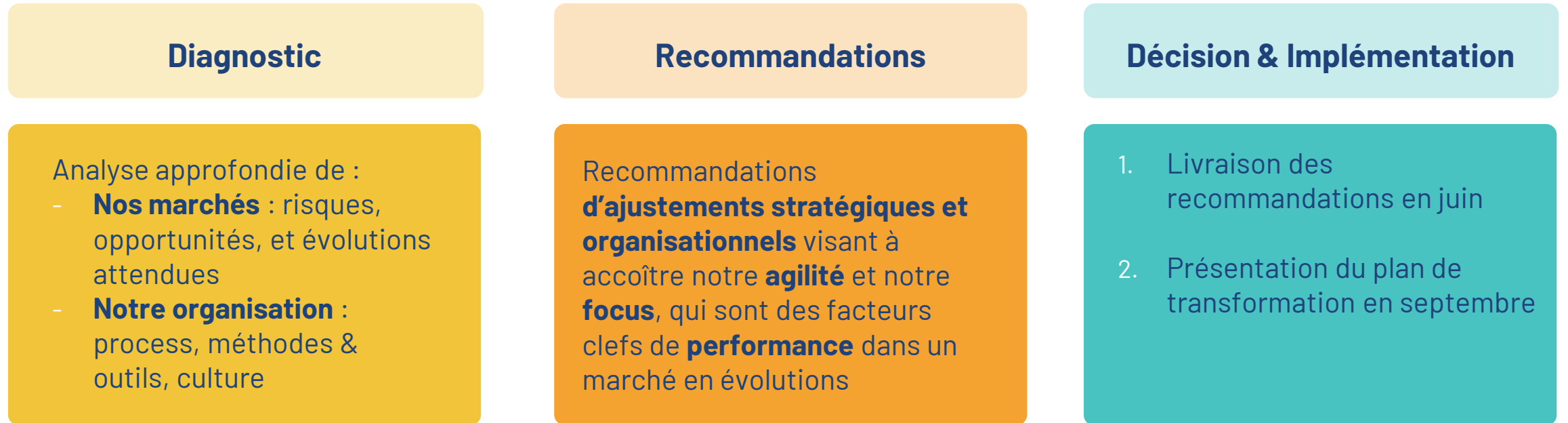
Nous avons exploré le monde dans de nombreuses directions

Le moment est venu de nous focaliser pour être les meilleurs sur nos métiers coeurs

SPRING : la performance au service d'une croissance durable



Déroulement du projet SPRING



Perspectives de Ventes d'énergie 2025

	2023	2024	2025	Evolution
Capacité en exploitation et en construction (GW)	2,9	3,3	~3,6	+10%
Dont Capacité en exploitation (GW)	2,4	2,5	~3,0 ⁽¹⁾	+20%
Production (TWh)	4,3	4,7	~5,2 ⁽²⁾	+10%

(1) La plupart des mises en service sont attendues au cours des troisième et quatrième trimestres 2025

(2) Avec une hypothèse d'écroulement de 10 % de la production brésilienne (contre 21 % en 2024).

Informations clés

2024

Objectif de capacité atteint

Sécurisation de nouveaux **PPAs (+42%)**

Trésorerie solide (360m€)
et flux de **trésorerie opérationnelle (258m€)**

Résultat net négatif

SPRING

Phase de diagnostic en cours avec l'appui du cabinet Kearney jusqu'en juin 2025

Présentation de **SPRING** en septembre 2025

2025

Perspectives opérationnelles des Ventes d'énergie 2025 :

- Capacité en exploitation ~ 3GW
- Production ~ 5,2 TWh

Rapport de Mission



Intervenant



Membre du Comité Mission
de Voltalia depuis 2021
et Expert Climat



Pierre Ducret

Evolution du Comité de Mission

Renforcement de l'expertise et de la gouvernance

Extension de 4 à 6 membres



- **Kevin Danton** – Directeur Achats, Contrats et Logistique



- **Loan Duong** – Directrice Communication, Marketing et Relations investisseurs



- **Amaury Neto** – Directeur de la gestion des actifs et de la performance



- **Matthieu Poupard** – Directeur général de Terravene



- **Sarah Caulliez** – Directrice Climat et Environnement, Leroy Merlin / Membre du Conseil d'administration



- **Pierre Ducret** – Expert climat, Caisse des Dépôts

Augmentation du nombre d'experts externes de 1 à 2



- **Marine Jacquier** – Directrice développement durable ; continue de superviser et d'animer le Comité



- **Emilie Delacroix** – Directrice RH, ESG et Communication interne chez Helexia, rejoint le Comité en tant qu'invité pour garantir l'alignement des activités du Comité avec les actions d'Helexia

Voltalia, une Entreprise à Mission



Voltalia est une entreprise à mission depuis 2021 avec 3 objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts.

Ils sont les piliers fondamentaux de l'activité et de la stratégie de Développement Durable de Voltalia, traduisant sa mission en actions concrètes à tous les niveaux de l'entreprise.

DEPUIS 2021



Comité de mission

Réunion trimestrielle



Rapport de mission

Disponible en ligne



Vérification externe

Tous les 2 ans



Objectif de Mission #1

Cœur d'activité de Voltalia

4,7 TWh

D'énergie renouvelable
produite, ce qui
équivalait à
l'approvisionnement de

5,5 millions
d'habitants

93%

De l'énergie
produite par les
centrales de
Voltalia est

compétitive

1 379
kilotonnes

D'émissions de CO₂e
évitées en 2024, soit
l'équivalent de

551 000
vols autour du monde

-10,7%

De réduction
des émissions
des projets solaires
construits pour le compte
de Voltalia (en intensité
carbone, par rapport à
2022)

#1

Agir pour la production
d'une énergie renouve-
lable, accessible au plus
grand nombre

Objectif de Mission #2 et #3

Composantes sociales et environnementales de la Mission de Voltaïa

53%

De la capacité en construction avec un plan d'engagement des parties prenantes aligné sur les normes de la SFI ⁽¹⁾

45%

De personnel recruté localement pendant la phase de construction ⁽¹⁾

53%

De la capacité en construction accompagnée d'études d'impact social et environnemental alignées aux standards de performance de la SFI ⁽¹⁾

41%

De la capacité solaire en exploitation située sur des sols co-utilisés ou valorisés ⁽²⁾

- 1) Dans les pays non désignés tels que définis par les principes de l'Equateur (Afrique du Sud, Albanie, Brésil, Ouzbékistan)
- 2) C'est-à-dire les terres combinant l'énergie solaire et d'autres activités humaines (telles que les bâtiments, les parkings, l'agriculture et les pâturages) ou situées sur des sols à faible valeur de biodiversité ou à faible potentiel agricole ou économique (tels que les déserts, les friches industrielles et les carrières désaffectées)

#2

Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires

#3

Œuvrer pour la préservation des ressources de la planète

Nos objectifs publics ESG

Objectifs 2027

4 millions

tonnes
d'émission évitées
grâce aux activités de
Voltalia

1,4 millions de tonnes
en 2024

100%

de la capacité des centrales
Voltalia en construction
avec
un **Plan d'Engagement des
Parties prenantes** aligné
sur les
standards de la SFI

53%
en 2024

50%

de capacité solaire
détenue en opération
situé sur un **sol
co-utilisé ou valorisé**

41%
en 2024

Objectif 2030

-35%

de l'**intensité carbone**
des centrales solaires
en construction
(CO₂/MW vs 2022)

-10,7%
en 2024

Principales avancées en 2024

Objectifs de Mission pour les équipes

96 %

Taux d'atteinte record des objectifs de Mission attribués spécifiquement à chaque équipe et intégrés dans le bonus annuel des collaborateurs

Performance ESG

Top-Rated Industry

L'agence Sustainalytics a distingué Voltalia comme faisant partie des 6,7 % des entreprises les mieux notées de son secteur

Premier rapport de Durabilité

Conforme à la directive CSRD

Cet exercice a été l'occasion pour Voltalia de réaliser son analyse de double-matérialité et une cartographie complète de ses parties prenantes

Définition d'une stratégie de décarbonation

Premières réductions d'émissions

Voltalia agit avec ses fournisseurs de panneaux solaires pour réduire leur empreinte carbone, en visant 82 % de partenaires engagés sur les critères SBTi⁽¹⁾

1) Le Science Based Targets initiative (SBTi) aide les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre basés sur les dernières recommandations scientifiques pour limiter le réchauffement à 1,5°C

Q&A

Rapport des CAC



Intervenant



Associée
Forvis Mazars



**Blandine
Rolland**

Les rapports des commissaires aux comptes

Informations en matière de durabilité

Pour la partie ordinaire de l'Assemblée générale

- Rapport sur les comptes annuels (1^{ère} résolution)
- Rapport sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution)
- Rapport sur les conventions réglementées

Pour la partie extraordinaire de l'Assemblée générale

- Rapport sur la réduction du capital (15^{ème} résolution)
- Rapport sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de certaines catégories de bénéficiaires (16^{ème} , 17^{ème} et 18^{ème} résolutions)
- Rapport sur l'émission de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (19^{ème} , 20^{ème} , 21^{ème} , 22^{ème} , 23^{ème} , et 24^{ème} résolutions)
- Rapport sur l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne groupe (26^{ème} résolution)

Informations en matière de durabilité

Objet

Notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- La conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Voltalia pour déterminer les informations publiées (analyse de double matérialité),
- La conformité des informations en matière de durabilité avec les ESRS,
- Le respect des exigences de publication prévue à l'article 8 règlement (UE) 2020/852 au titre de la taxonomie verte.

La conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Voltalia pour déterminer les informations publiées (analyse de double matérialité)

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Voltalia avec les ESRS.

Les éléments suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :

- L'identification des parties prenantes,
- L'identification des impacts, risques et opportunités,
- L'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière.

Informations en matière de durabilité

La conformité des informations en matière de durabilité avec les ESRS

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité avec les ESRS

Sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons votre attention sur le paragraphe «Préambule» du rapport de durabilité qui décrit les principales sources d'incertitudes et limites inhérentes au contexte de première application de la Directive CSRD et notamment le recours à des estimations ou à des limitations de périmètre ainsi que l'absence de publication ou de manière partielle de certains indicateurs, tel qu'ils sont identifiés au sein de ce même paragraphe, en raison des difficultés dans la collecte des informations nécessaires à leur publication.

Les éléments suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :

- Le plan de transition pour l'atténuation du changement climatique.
- Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (ESRS S1) .

Le respect des exigences de publication prévue à l'article 8 règlement (UE) 2020/852 au titre de la taxonomie verte

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Rapport sur les comptes annuels (1^{ère} résolution)

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

Nous avons estimé comme points clés de l'audit :

- Titres de participation et créances rattachées à des participations ;
- Stocks et encours.

Notre rapport décrit pour chacun des risques identifiés, les réponses que nous avons apportées dans nos contrôles face à ces risques.

Vérifications du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons l'exactitude et la sincérité des informations fournies en application du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Rapport sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution)

Opinion

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

Nous avons estimé comme points clés de l'audit :

- Comptabilisation et évaluation des projets en développement et des centrales en construction ;
- Evaluation du chiffre d'affaires lié aux ventes d'énergie ;

Notre rapport décrit pour chacun des risques identifiés, les réponses que nous avons apportées dans nos contrôles face à ces risques.

Vérifications du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rapport sur les conventions réglementées

Objet

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Couverture d'assurance chômage dans le cadre du mandat de directeur général.

Rapport sur les résolutions à titre extraordinaire

Résolutions ayant fait l'objet de rapports spécifiques de notre part :

- Rapport sur la réduction du capital (15^{ème} résolution) Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.
- Rapport sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de certaines catégories de bénéficiaires (16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions) Le rapport du conseil d'administration appelle de notre part les observations suivantes :
 - i. Ce rapport n'a pas justifié la décote potentielle maximale de 10% par rapport au cours de bourse et laisse à la discrétion du conseil d'administration le soin de définir une formule de calcul pouvant servir à la détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre sans en définir les modalités. En conséquence, nous ne pouvons donner notre avis sur les modalités de calcul de ce prix d'émission.
 - ii. Par ailleurs, comme indiqué dans le rapport du conseil d'administration, la suppression du droit préférentiel de souscription serait faite au profit de certaines catégories de personnes. Cette description ne nous paraît pas de nature à répondre aux dispositions de l'article L. 225-138 du code de commerce prévoyant la possibilité de réserver l'augmentation du capital à des catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, dans la mesure où le conseil d'administration ne fixe pas de manière suffisamment précise les critères d'identification de la catégorie à laquelle appartiennent les bénéficiaires de l'émission envisagée.
 - iii. Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Rapport sur les résolutions à titre extraordinaire

Résolutions ayant fait l'objet de rapports spécifiques de notre part :

- Rapport sur l'émission de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (19^{ème} , 20^{ème} , 21^{ème} , 22^{ème} , 23^{ème} , et 24^{ème} résolutions). Le rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de ces résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur les choix des éléments de calculs de ce prix d'émission. Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 20^{ème} , 21^{ème} et 22^{ème} résolutions.
- Rapport sur l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne groupe (26^{ème} résolution) Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Résolutions

soumises au vote

& résultats

des votes par correspondance



Intervenant

Avocat Associé
Jones Day



**Renaud
Bonnet**

Présentation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

1ère résolution [AGO] : Approbation des comptes sociaux annuels

2ème résolution [AGO] : Approbation des comptes consolidés annuels

3ème résolution [AGO] : Affectation du résultat de l'exercice clos

Situation des mandats

4ème résolution [AGO] : Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sarah Caulliez – durée de 3 ans

5ème résolution [AGO] : Nomination d'un nouvel administrateur (Monsieur Alexis Grolin) – durée de 3 ans

6ème résolution [AGO] : Nomination d'un nouvel administrateur (Monsieur Bertrand Cousin) – durée de 3 ans

Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION due ou attribuée au titre de l'exercice 2024 (vote **ex-post**)

7ème résolution [AGO] : Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2024 au président du conseil d'administration, Madame Laurence Mulliez

8ème résolution [AGO] : Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2024 au directeur général, Monsieur Sébastien Clerc

9ème résolution [AGO] : Vote sur les informations relatives à la rémunération 2024 des mandataires sociaux (hors dirigeants mandataires sociaux) mentionnées à l'article L. 22-10-9 du code de commerce

POLITIQUE DE REMUNERATION au titre de l'exercice 2025 (vote **ex-ante**)

10ème résolution [AGO] : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025

11ème résolution [AGO] : Approbation de la politique de rémunération du président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025

12ème résolution [AGO] : Approbation de la politique de rémunération du directeur général au titre de l'exercice 2025

13ème résolution [AGO] : Fixation du montant de la rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration

Délégations financières à consentir au conseil d'administration (1/4)

14ème résolution [AGO] : Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

- Durée : 18 mois

15ème résolution [AGE] : Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

- Montant nominal maximal : dans la limite de 10 % du montant du capital social par période de 24 mois

16ème résolution [AGE] : Délégation au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre de la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres ou obligataire

- Montant nominal maximum : 150.000.000 euros
- Durée : 18 mois

Délégations financières à consentir au conseil d'administration (2/4)

17ème résolution [AGE] : Délégation au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de banques ou institutions participant au financement et à l'accompagnement de sociétés dans le cadre de la promotion du développement durable en matière économique, sociale et/ou environnementale

- Montant nominal maximum : 150.000.000 euros
- Durée : 18 mois

18ème résolution [AGE] : Délégation au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (investisseurs actifs dans le domaine de l'énergie au sens large et notamment des énergies renouvelables et de la promotion du développement durable en matière économique, sociale et/ou environnementale

- Montant nominal maximum : 150.000.000 euros
- Durée : 18 mois

19ème résolution [AGE] : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

- Montant nominal maximal : 600.000.000 euros
- Durée : 26 mois

Délégations financières à consentir au conseil d'administration (3/4)

20ème résolution [AGE] : Délégation au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de tout valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier)

- Montant nominal maximum : 500.000.000 euros
- Durée : 26 mois

21ème résolution [AGE] : Délégation au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de tout valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre visée au paragraphe 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier)

- Montant nominal maximum : 600.000.000 euros
- Durée : 26 mois

22ème résolution [AGE] : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

- Durée : 26 mois

Délégations financières à consentir au conseil d'administration (4/4)

23ème résolution [AGE] : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société

- Plafond maximum : 600.000.000 euros
- Durée : 26 mois

24ème résolution [AGE] : Délégation de pouvoirs consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 20% du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange

- Plafond maximum : 20% du capital, tel qu'existant à la date de l'opération
- Durée : 26 mois

25ème résolution [AGE] : Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations susvisées

- Montant nominal maximal global : 7.500.000 euros

26ème résolution [AGE] : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression de droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés adhérant au plan d'épargne du groupe

- Montant nominal maximal : 20.000.000 euros
- Durée : 18 mois

Modification des articles

27ème résolution [AGE] : Modification de l'article 12 des statuts afin de le conformer aux nouvelles dispositions légales applicables

28ème résolution [AGE] : Modification de l'article 23 des statuts « Perte de la moitié du capital social » afin de le conformer aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-248 du code du commerce

Merci !

Siège social

84 Boulevard de Sébastopol, 75003 Paris
+33 01 81 70 37 00
info.voltalia@voltalia.com

www.voltalia.com

